



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2007**

## SOMMAIRE

PREAMBULE
-----------

Page 5

DONNEES GENERALES
-------------------

Page 6 à 7

- a) Population des communes membres
- b) Composition du conseil communautaire
- c) Données fiscales 2007

ACTIVITES ANNEE 2007
-------------------------

### ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

#### CULTURE

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles  
Enseignement musical pour la petite enfance (halte garderie et crèches)  
Académie de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales

Page 8 à 9

- 1/ Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance*
- 2/ Académie de musique et de danse*
- 3/ Soutien des associations musicales communales*

#### SPORTS/EDUCATION

- a) Financement et gestion des gymnase et des stade destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres

Page 10

- b) Intervenants sportifs dans les écoles primaires

Page 11

- c) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire

Page 11-12

- d) Installations sportives mises à disposition d'Ain Sud Foot

Page 12

- e) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal

Page 12

- h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.

Page 13

- 1/ Lycée de la Côtière*
- 2/ Collège Anne Frank*
- 3/ Collège de Saint André de Corcy*

## ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Collecte et traitement des ordures ménagères Page 14
- b) Collecte sélective Page 14 à 15
- c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel Page 15
- d) Récupération des épaves automobiles non identifiables Page 16
- e) Assainissement des eaux usées / SPANC Page 16
- f) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles Page 16 à 17

## ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Page 18

## ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

- a) Accueil des gens du voyage Page 19
- b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD) Page 19
- c) Initiatives locales pour l'emploi Page 19 à 20
- d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) Page 20
- e) Programme Local de l'Habitat Page 20

## ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000 Page 21
- b) Actions de développement économique  
*Opération urbaine de Miribel*  
*Signalisation directionnelle des zones d'activités*  
*Contrat de développement Rhône Alpes* Page 21 à 22
- c) Schéma directeur et directive territoriale d'aménagement Page 22
- d) Zones d'Aménagement concerté créées à partir du 1er janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares Page 22 à 23
- e) Actions pour développer le tourisme Page 23

**AUTRES COMPETENCES**

- a) Transport Page 24
- b) Création et aménagements des parkings de gare Page 25
- c) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie Page 25

ANNEXES

Page 26 et suivantes

1/ Arrêté préfectoral du 19/01/2006 portant modification et extension des compétences de la CCMP

2/ Service public d'élimination des déchets ménagers / rapports annuels

3/ Analyse du compte administratif 2007

4/ Fiche DGF 2007

## PREAMBULE

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi CHEVENEMENT, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) une série de dispositions visant à améliorer l'information des habitants et des communes membres sur l'activité des Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.).

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, avec pour volonté première de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) aux conseillers municipaux des communes membres dont certains ne participent pas directement aux travaux et décisions communautaires, ou alors de manière thématique, et non global.

Ce rapport n'a pas pour objectif une parfaite exhaustivité, il vise à donner une vue générale des actions majeures réalisées ou enclenchées sur l'année.

## DONNEES GENERALES

### a) Population des communes membres

*Tableau 1 / Population des communes de la CCMP*

Communes membres	Recensements provisoires	Année 1999
Beynost	4 063	3528
Miribel	8 895	8 545
Neyron	2 295	2155
St Maurice de Beynost	3 885	4 017
Thil	1 079	946
Tramoyes	1 604	1525
<b>TOTAL</b>	<b>21 821</b>	<b>20 716</b>

*Source : recensement INSEE*

### b) Composition du conseil communautaire

#### Mode de représentation

La répartition des sièges au sein du Conseil communautaire est proportionnelle à la population des communes.

#### *Population des communes*

#### *Nombre de représentants*

Inférieur à 2 500 habitants

2 représentants

Neyron - Thil et Tramoyes

De 2 501 à 5 000 habitants

3 représentants

Beynost – Saint Maurice de B.

De 5 001 à 10 000 habitants

5 représentants

Miribel

Plus de 10 000 habitants

6 représentants

Le conseil est composé de 17 titulaires et 17 suppléants.

#### Composition du BUREAU au 31/12/2007

*Président :* Michel MATRAS  
*1<sup>er</sup> vice-président* Claude Jean GARNIER  
*2<sup>ème</sup> vice-président* Michel VIENOT  
*3<sup>ème</sup> vice-président* Henri MERCANTI  
*4<sup>ème</sup> vice-président* Pierre GOUBET  
*5<sup>ème</sup> vice-président* André GADIOLET

*1<sup>er</sup> membre* Jacques BERTHOU  
*2<sup>ème</sup> membre* Joël AUBERNON

### c) Données fiscales 2007

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) est le seul impôt perçu par la CCMP avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Le taux d'imposition moyen en 2007 sur le territoire communautaire est de 10.72%. A l'issue de la période de lissage fixée à 7 ans (2007), un taux unique sera appliqué pour l'ensemble des communes membres.

Tableau 2 / Evolution de la Taxe professionnelle / état 1259

	2007	2006	2005
Base TP	80 719 315	78 447 000	76 229 000
Taux	10.72%	10.72%	10.50%
Produit attendu en €	8 653 111	8 409 518	8 004 045
Base écrêtement TP	38 277 357	39 444 492	39 296 458
FDETP* versé en €	1 064 904	1 062 841	1 066 538

\* FDETP : Fonds Départemental d'Ecrêtement de la Taxe Professionnelle

Tableau 3 / Evolution de la TEOM

	2007	2006	2005
Base TEOM	22 095 004	20 929 408	19 712 658
Taux	5.50%	5.50%	5.50%
Produit attendu	1 215 225	1 151 117	1 085 000

L'évolution de la base de TP étant significative, +2.90%, le taux de fiscalité a été maintenu au même niveau que 2006. Le seul effet base a généré une augmentation du produit de 243 519 €. La même démarche a été appliquée pour la TEOM. L'évolution de la base de TEOM de +5.57% a généré à taux constant une augmentation du produit de 64 108 €.

Tableau 4 / Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (fiche individuelle de DGF)

	2007	2006	2005
Population DGF	21 746	21 019	21 019
Potentiel fiscal par habitant	585.729100	582.413911	528,039726
Coefficient d'intégration fiscale	0.320677	0.308145	0,376368
Dotation de base	158 484	146 871	143 584
Dotation de péréquation	0	0	0
Bonification	212 429	197 680	191 914
Dotation de compensation	2 529 700	2 507 741	2 747 002
Dotation d'intercommunalité	370 913	344 551	335 498
<b>Total DGF</b>	<b>2 900 613</b>	<b>2 852 292</b>	<b>2 809 500</b>

La dotation DGF par habitant en 2007 est de 133.39 €.

Pour plus de précisions Cf. la fiche individuelle de DGF en annexe du rapport.

## ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

La CCMP est fortement présente dans ce domaine qui représente plus de **35% des dépenses réelles de fonctionnement**, soit en valeur absolue 1 273 997.79 €.

### CULTURE

La musique est un des domaines d'action privilégié de la CCMP qui de la petite enfance au collège, au sein de l'Académie ou des associations qu'elles subventionnent, permet à chacun de s'épanouir.

#### a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles Enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderie et crèche) Académie de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales

##### *1/ Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance (haltes-garderies et crèches)*

La communauté de communes propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires de bénéficier d'un intervenant en musique. Ces interventions en milieu scolaire sont assurées par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) et agréés par l'inspection académique. Les intervenants aident les enseignants qui le souhaitent à concevoir et mettre en œuvre un projet musical, à développer une pédagogie ouverte à tous les types de musique et formes d'expression

Plus de 82 heures d'enseignement sont données chaque semaine dans les groupes scolaires et 2h50 dans les crèches et haltes garderies des communes pour un coût annuel 2007 de 97 103.94 euro, coût qui correspond uniquement à la masse salariale.

##### *2/ Académie de musique et de danse*

Le nombre des élèves des écoles de musique et de danse est en progression constante. Le nombre des élèves est de 850 environ.

En 2007, sous l'impulsion de Joël AUBERON, délégué aux affaires culturelles, une réflexion a été engagée avec les enseignants et directeurs pour concevoir un projet d'établissement répondant à deux objectifs majeurs:

- accueillir plus d'élèves tout en maintenant le budget à son niveau actuel
- former des amateurs éclairés qui pourront poursuivre cette pratique durant leur vie d'adulte dans un cadre associatif ou pour leur simple plaisir personnel.

Cette réflexion n'a pas été menée à son terme.

Lancé en 2006 le chantier de construction de l'école de musique - site de Miribel s'est achevé à la rentrée 2007/2008 permettant de clore le dossier relogement des écoles de musique et de danse.

*Tableau 5 / Académie - masses financières - CA*

	2007
Dépenses de fonctionnement	840 801.25
Recettes de fonctionnement	245 724.65



L'Académie de musique et de danse en 2007 représente plus de 23% des dépenses de fonctionnement des services de la CCMP. Plus de 90% de celles-ci correspondent aux salaires des enseignants, soit une trentaine d'équivalent temps plein.

### *3/ Soutien des associations musicales*

Dans le prolongement de son action au sein de l'Académie de musique et de danse, la CCMP aide et soutient les associations musicales reconnues d'intérêt communautaire qui constituent le relais naturel entre une pratique académique et une pratique plus libre de la musique.

*Tableau 6 / Montant des subventions de fonctionnement versées aux associations musicales*

<b>Associations musicales</b>	<b>Commune d'origine</b>	<b>2007</b>
Gabriel Chardon	Beynost	26 000
L'Espérance	Beynost	11 000
<u>Total annuel en euro</u>		37 000

## SPORTS / EDUCATION

La CCMP assure la gestion de plusieurs équipements sportifs liés à la pratique scolaire du second degré et/ou aux associations d'intérêts communautaires. La réalisation d'un centre nautique est depuis 2005 à l'étude.

a) Financement et gestion des gymnase et stades destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres

### Gymnase et Stade Saint Martin Gymnase du collège de Beynost

Les gymnases et stades de la CCMP sont destinés en journée à la pratique des activités sportives des enfants des collèges Anne Frank et Louis Armstrong. Plus de 3000 heures sont dédiées chaque année aux scolaires. A partir de 17 heures, les installations sont accessibles prioritairement aux associations d'intérêts communautaires, et le cas échéant aux associations des communes membres qui en font la demande

*Tableau 7 / Gymnase Saint Martin - Masses financières / CA 2007*

	2007
Dépenses de fonctionnement	65 415.34
Recettes de fonctionnement	6 182.40

*Tableau 8 / Gymnase du collège de Beynost - Masses financières / CA 2007*

	2007
Dépenses de fonctionnement	70 809.10
Recettes de fonctionnement	3 193.01

Le gymnase de Beynost est opérationnel depuis décembre 2005 avec notamment un mur d'escalade, équipement non présent à ce jour sur le secteur, ainsi que deux salles spécialisées en plus de la salle multisports. Cet équipement permet ainsi d'élargir les plages d'entraînement des associations communautaires et de participer au développement d'autres associations (tir à l'arc, escrime...). En plus du gymnase des terrains sont toujours en cours d'acquisition afin de réaliser un terrain en herbe et une piste d'endurance.

L'état général du gymnase Saint Martin étant particulièrement dégradé une étude de faisabilité avait été menée en 2006 pour envisager la démolition du bâtiment puis sa reconstruction ou sa rénovation. La deuxième solution a été choisie sur la base d'un coût travaux de 2 700 000 € HT. Un appel d'offre européen a été lancé le 02/02/2007 qui a permis de retenir fin mars l'équipe de maîtrise d'œuvre représenté par le cabinet FACE A. L'année 2007 a permis d'avancer sur la phase avant projet sommaire.

Pour permettre l'usage des installations extérieures en soirée la CCMP a réalisé pour 98 000 € HT de travaux d'éclairage de la piste d'athlétisme et du terrain de football.

### **b) Intervenants sportifs dans les écoles primaires**

Depuis la rentrée 2004/2005, l'ensemble des groupes scolaires bénéficie des compétences d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Quatre intervenants assistent les enseignants qui en font la demande pour les aider techniquement et pédagogiquement dans la pratique des activités physiques.

Le coût net de ce service en 2007 a été de 77 429.28 euros.

Depuis 2005, les intervenants sportifs ont élargi leurs actions aux centres de loisirs et centres aérés en proposant à la mi juillet une mise à disposition gracieuse des installations sportives communautaires avec des activités spécifiques (tir à l'arc, escrime...).

### **c) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire**

Une étude a été lancée en juillet 2005 en partenariat avec la Communauté de Communes du canton de Montluel visant à partir des données socio-économiques du secteur et de l'analyse des besoins à définir des scénarii d'aménagement et un pré-programme pour la réalisation d'un centre nautique. Une commission ad hoc composée de techniciens des sports aquatiques, du conseiller pédagogique de circonscription et d'élus des deux EPCI a travaillé en étroite collaboration avec le cabinet AMEX.

Le 03/01/2006 (Montluel) et le 03/04/2006 (Miribel) une présentation des scénarii possibles a été faite par AMEX auprès des délégués titulaires et suppléants des deux communautés. A l'issu de cette étape, la 3CM et la CCMP ont fait part de leurs orientations respectives quant à la dimension et au financement de l'opération. En désaccord sur la typologie d'équipement et la hauteur des participations, la CCMP a poursuivi seule la réflexion décidant de retenir le scénario 3bis qui répond à l'ensemble des besoins (sports-loisirs ludiques / sport-santé) pour un coût global estimé à 11 767 626 € TTC. Le 03/07/06, en assemblée générale, le cabinet AMEX a présenté ce scénario et monsieur le responsable de la commission finance a exposé les résultats de l'étude financière prospective 2006/2011 démontrant les capacités de la CCMP à intégrer un tel projet.

La 3CM par délibération du 25/10/2006 s'est prononcée sur sa participation au projet aux conditions suivantes :

- Participation forfaitaire de 1 500 000 € à l'investissement
- Participation de 25% au déficit de fonctionnement plafonné à 125 000 € /an
- Accès des scolaires aux mêmes conditions tarifaires que ceux de la CCMP

Par délibération du 06/11/2006, le conseil communautaire a pris les quatre décisions suivantes lançant officiellement la création du centre nautique :

1/ construction d'un centre nautique à caractère sports-loisirs ludiques / sport-santé conformément au scénario 3bis proposé par le cabinet d'étude AMEX pour un coût global hors terrain et frais financiers estimé à 11 767 626 € TTC

2/ accord de principe pour la participation financière de la Communauté de Communes du Canton de Montluel aux conditions suivantes :

- Participation forfaitaire de 1 500 000 € à l'investissement
- Participation de 25% au déficit de fonctionnement plafonné à 125 000 € /an
- Accès des scolaires aux mêmes conditions tarifaires que ceux de la CCMP

3/ implantation du centre nautique sur le forum des sports, sis sur la commune de Saint Maurice de Beynost.

4/ lancement du concours de maîtrise d'œuvre avec désignation du jury de concours

Le 13/12/2006 l'assemblée délibérante a validé le périmètre d'implantation du centre nautique, sur le forum des sports de Saint Maurice de Beynost, et autorisé Monsieur le Président de la CCMP à engager la négociation des terrains avec la commune de Saint Maurice de Beynost pour environ 33 900 m<sup>2</sup>.

Le 28/02/2007 le conseil a autorisé sur le forum des sports l'acquisition d'un tènement de 33 900 m<sup>2</sup> pour un coût de 339 000 €.

Un concours d'architecte a été lancé en janvier 2007 qui a permis à l'issue de cette procédure longue et complexe de retenir en juillet l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est le cabinet CHABANNE pour un montant prévisionnel d'honoraire de 1 417 442 € HT.

#### **d) Installations sportives mise à disposition d'Ain Sud Foot**

Fin 2003 la CCMP a décidé de construire un terrain de football en gazon synthétique permettant de compléter le niveau des équipements nécessaires à la pratique du football sur la Côtère. Après une étude établie par le cabinet ROBIN, et le lancement d'un appel d'offre ouvert, l'assemblée par délibération du 11/06/2004 et du 28/09/2004 a désigné l'entreprise LAQUET pour un montant de 786 599.87 euros TTC et a autorisé l'acquisition sur le forum des sports de Saint Maurice de Beynost d'une parcelle de 13 627 m<sup>2</sup> pour un coût de 8.75 € / m<sup>2</sup>. Le terrain de football en gazon synthétique est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2005.

Parallèlement à ce projet a été lancée la réalisation d'un vestiaire. Le projet stade APD a été validé lors de la séance du 15/12/2005 pour un coût estimé de 550 000 € HT. Par délibération du mois de juillet 2006 l'assemblée a validé la désignation des entreprises pour un coût de 568 670.22 € HT.

Le chantier a démarré à la rentrée 2006/2007. Les vestiaires ont été réceptionnés à la rentrée 2007/2008.

#### **e) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal**

La CCMP apporte une aide financière ou en nature aux associations dont l'activité dépasse le simple cadre communal tant par le nombre de ses adhérents que par son rayonnement sportif, l'objectif étant de bénéficier sur le territoire de la CCMP de clubs dynamiques, d'un bon niveau sportif, qui jouent un véritable rôle socio-éducatif.

*Tableau 9 / Subventions versées aux associations sportives (comptes 6574 et 6572) / CA*

	2007
Ain Sud foot	89 590
Côtère Hand Ball	6 000
Saint Maurice Volley Côtère	2 000
Beynost BMX	12 500

A ces aides financières il convient d'ajouter la mise à disposition à titre gratuit des gymnases et installations sportives spécifiques, ainsi que leur entretien.

#### **g) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.**

### 1/ Lycée de la Côtère

Le S.I.C.O.M.I.P. (Syndicat Intercommunal de la Côtère de Miribel et du Plateau), puis par transfert à compter du 01/01/1998 la communauté de communes, ont participé financièrement à l'acquisition et à l'aménagement des terrains du lycée, ainsi qu'à la construction du gymnase.

La CCMP participe également à l'entretien des espaces extérieurs et du gymnase. Par délibération du 30 septembre 2002, et dans l'attente d'un accord avec le SIVOM de Meximieux, la répartition de la charge nette est de 45% pour la CCMP et de 55% pour la 3CM.

Tableau 10 / Lycée de la Côtère - Masses financières / CA

	2007
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>65 428.02</b>
Entretien des espaces extérieurs et du gymnase	44 000.00
Charges financières	21 428.02

Les charges financières mentionnées au tableau ci-dessus correspondent au remboursement des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains. Le prêt étant indexé sur l'EURIBOR, la dégradation du contexte économique a engendré une augmentation des frais financiers.

### 2/ Collège Anne Frank

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la CCMP n'assume plus la maîtrise d'ouvrage déléguée des gros travaux de réparation qui engendrait une participation financière à hauteur de 14% du montant H.T. Ces travaux incombent entièrement au département de l'Ain.

La CCMP finance cependant :

- 240 heures en faveur des élèves de la SEGPA pour leur permettre une meilleure maîtrise de la langue française, de définir leur projet d'orientation et pour la plus grande part leur apporter un soutien scolaire.
- le remboursement des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains

Tableau 11 / Collège Anne Frank - Masses financières / CA

	2007
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	24 690.52
<b>Recettes de fonctionnement</b>	0.00

### 3/ Collège de Saint André de Corcy

Dans le cadre du transfert de compétence, et conformément au principe de représentation/substitution, la Communauté de communes représente la commune de Tramoyes au S.I.V.O.M. Centre Dombes.

A ce titre, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement général du collège (fonctionnement du collège, association des parents, foyer, remboursement des annuités) et au fonctionnement administratif du S.I.V.O.M. qui gère cette compétence.

Tableau 12 / Collège de Saint André - Masses financières / CA

	2007	2006	2005	2004
Participation SIVOM	19 928.00	23 942.00	19 339.00	13 351.00

## ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Ce thème de compétences se résume en fonctionnement principalement à l'exercice de la collecte et du traitement des ordures ménagères (collecte traditionnelle, collecte sélective et exploitation de la déchetterie). Ces services représentent à eux seuls 47% des dépenses réelles du budget communautaire. Pour la partie investissement, la lutte contre le ruissellement (bassins d'infiltration, bassins de rétention, seuils gabions...) représente une part non négligeable des opérations de travaux.

### a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement)

Historiquement la collecte des ordures ménagères était assurée par convention par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (3CM), et ce sur l'ensemble des communes membres de la C.C.M.P. Sur demande de la Préfecture de l'AIN une mise en concurrence a du être réalisée pour satisfaire à l'article 1<sup>er</sup> du code des marchés publics. La 3CM n'a pas souhaité répondre à cette consultation ouverte. Depuis le 01/10/2005, VEOLIA PROPLETE assure la collecte.

Ce changement de gestionnaire a permis de procéder à des modifications du cahier des charges. Afin de stimuler le tri sélectif et contenir les dépenses liées à ce service, les fréquences ont été diminuées. Depuis octobre 2005 seuls les centres villes sont collectés deux fois par semaine. Deux prestations supplémentaires ont été mises en place la collecte des encombrants et le nettoyage des bacs.

*Cf. fiches détaillées jointes en annexe*

*Tableau 13 / Collecte et traitement des OM - masses financières / CA*

	2007
Dépenses de fonctionnement	949 918.62
Recettes de fonctionnement	1 227 261.84

### b) Collecte sélective

La CCMP a signé en avril 2002 un partenariat avec la société ADELPHE pour assurer la prise en charge de la valorisation des déchets d'emballages ménagers et le soutien financier de la mise en place et du développement du système. La collecte sélective a débuté officiellement le 15 septembre 2002.

*Tableau 14 / Collecte sélective – quantités triées exprimé en kilos*

	2007
<b>Emballages légers</b>	<b>185 950</b>
acier	18 810
alu	1 000
EMR	80 280
ELA	14 190
plastique	71 670

**EMR** : Emballage Ménager Recyclable

**ELA** : Emballage Léger Aluminium

	2007
Journaux-mag'	467 520
Verre	601 390

Tableau 15 / Collecte sélective - masses financières / CA

	2007
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>236 441.86</b>
Prestataires de services (ONYX et GUERIN)	226 228.08
Divers + composteurs	51 450.21
Communication	2 394.01
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>122 096.38</b>

En complément de la collecte sélective, une action intitulée « un jardin un composteur » a été réalisée permettant aux habitants de la CCMP de bénéficier à prix réduit d'un composteur de 325 litres ou de 675 litres. L'objectif visé est de diminuer la part de la matière fermentescible dans la collecte traditionnelle des ordures ménagères.

687 composteurs ont été distribués en 2007.

c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel

Les communes de Tramoyes, Neyron, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Miribel ont accès à la déchetterie intercommunale de Miribel, sise zone industrielle de la Tuillière. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 les habitants de la commune de Thil se rendent également sur le site de Miribel.

Tableau 16 / Déchetterie – apport en KG

	2007
<b>TOTAL</b>	<b>6 805 220</b>

L'exploitation de la déchetterie intercommunale de Miribel est assurée par un prestataire de service. La société MARCELPOIL SA a succédé le 4 novembre 2002 à la société ONYX. Le contrat est basé sur un coût moyen à la tonne de 52,22 euros TTC.

La déchetterie a accueilli en 2007 plus de 179 000 visiteurs.

Tableau 17 / Déchetterie - montant annuel des dépenses / CA

	2007
Prestation de service	377 000.00
Contribution 3CM	0.00
Intérêts des emprunts	3 656.81
Divers	8.00
<b>Total</b>	<b>380 664.81</b>

**d) Récupération des épaves automobiles non identifiables**

Par délibération en date du 28/09/2004, le conseil communautaire a souhaité que soit inscrite la compétence suivante : « organisation et prise en charge de la récupération des épaves automobiles non identifiables, situées sur le domaine public des communes membres ».

Une convention tripartite a été signée avec le Conseil Général de l'Ain et le GIE « Epav'service » qui prend en charge les évacuations. La CCMP verser une prime à l'épave de 38 euros.

En 2007, 8 véhicules ont été enlevés soit le même nombre qu'en 2006.

Pour compléter le service dans ce domaine, une réflexion a été lancée en 2007 sur l'intérêt de créer une fourrière automobile. Des contacts ont été pris par Henri MERCANTI auprès du Grand Dijon, Rillieux-La-Pape et la ville de Lyon. La réflexion n'a pas abouti en 2007.

**e) Assainissement des eaux usées / Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)**

**Raccordement des eaux usées de la commune de Thil à la station d'épuration de Beynost / Saint Maurice de Beynost**

Une nouvelle compétence intitulée « prise en charge par la CCMP des travaux de raccordement des eaux usées de la commune de Thil à la station d'épuration des communes de Saint Maurice de Beynost et de Beynost » a été votée à l'unanimité le 30/03/2004

Dans le cadre de cette compétence la CCMP prendrait à sa charge la réalisation et la gestion de la canalisation de transport des effluents qui partira de Thil pour rejoindre la station d'épuration de Beynost / Saint Maurice de Beynost. Le 05/12/2005 il a été notifié au cabinet GINGER Environnement un marché d'étude de faisabilité pour l'assainissement de Thil et la réalisation de la conduite de transport des effluents.

La commune de Thil après analyse des coûts a décidé de rester en assainissement autonome.

**S.P.A.N.C.**

Un SPANC a été créé le 28/03/2007 avec pour mission le contrôle de conception et d'implantation des installations d'assainissement autonome neuves et réhabilitées, mais également des installations existantes.

**f) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles**

Les travaux de lutte contre le ruissellement se poursuivent. En 2007, 18 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2006) pour un total de 1 101 429 € soit 11% des opérations d'investissement.

*Tableau 18 / Lutte contre le ruissellement - masses financières / CA*

	2007
Dépenses d'investissement	59 159.88



*Tableau 19 / Lutte contre le ruissellement – opérations d'investissement inscrites en 2007*

<b>Opérations</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2007</b>
39	Miribel / Ravin des Boulées et Neyron	1 170.74
41	Neyron/Intervention Bassin Creux Blanc	25 239.67
42	Neyron / Torrent du Rapan	1 620.58
69	Beynost / Panerel soutien des berges	9 977.03
107	Torrent du Petit Cruy	327.34
108	Tramoyes / fossé de récupération	12 940.72

En 2007, les travaux de lutte contre le ruissellement ont représenté seulement 1.17% des opérations d'investissement réalisées par la CCMP, soit un total de 59 159.88 €.

## ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Depuis l'arrêté préfectoral du 23/12/1999 portant modification des statuts communautaires, la CCMP est compétente dans le domaine de la voirie pour ce qui concerne de manière exhaustive les réalisations concernant :

- la voirie nouvelle du domaine public
- l'aménagement urbain des routes départementales et nationales :
  - o création de trottoirs
  - o aménagement de sécurité
- l'entretien des aménagements urbains des routes départementales et nationales, à l'exception

En 2007, 21 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2006) pour un total de 3 784 895.31 € soit plus de 31% des crédits d'investissement contre 30% en 2006.

*Tableau 20 / Voirie - masses financières / CA*

	2007
Réalisé	1 336 605.57

*Tableau 21 / Voirie – opérations d'investissement inscrites en 2007*

Opérations / libellé	CA 2007
N°44 / Accès voirie du collège de Beynost	151 256.37
N°51/ Neyron / rue Saint Didier	229 695.43
N°56 / Tramoyes / Giratoire mairie	4 698.45
N°57 / Tramoyes / aménagement auberge à église	265 444.61
N°58 / CCMP / voirie d'intérêt communautaire	17 920.40
N°67 / Miribel / Mas Rillier / Plateaux surélevés	4 781.38
N°71 / St Maurice / réaménagement de la gare	6 770.00
N°73 / Thil / Aménagement de sécurité en face mairie	11 980.51
N°75 / Pont de l'île	289 754.65
N°82 / Beynost / giratoire RN 1084/84	120 303.05
N°91 / Miribel les Echets / RD38 et RD71 + PAV	4 156.10
N°92 / Neyron / voirie entrée Ouest + trottoirs	1 428.77
N°93 / Thil / Trottoirs vers Niévroz et Esacapade	223 150.76
N°106 / Miribel - extension des parkings de la gare	100.00
N°113 / Gare des Echets – Voirie Parking	2 093.00
N°115 / Les Echets/Allée des Platanes	3 172.09

En 2007, les travaux de voirie ont représenté 31% des investissements réalisés par la CCMP.

## ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

### a) Accueil des gens du voyage

Le plan départemental d'accueil des gens du voyage élaboré par la Préfecture et le Conseil Général de l'Ain en collaboration avec les collectivités prévoit sur notre secteur une aire d'accueil et une aire de grands passages. A partir de 2003 des réunions ont eu lieu avec les maires des communes membres de la CCMP pour définir des lieux d'accueil.

Par délibération en date du 15/02/2006 le conseil communautaire a désigné les emplacements suivants :

#### Aire d'accueil

Sur la commune de Beynost, au lieu dit « Pré Caillat », au Sud du chemin du Pillon, parcelles cadastrées n°150, 152, 154 et 156.

#### Aire de grands passages

- Solution N°1 - Sur la commune de Miribel, un terrain situé dans le parc de Miribel-Jonage, à gauche après le pont de l'autoroute.
- Solution N° 2 - Sur la commune de Miribel, un terrain situé sur le Plateau, à proximité de l'actuel motocross.

Il est précisé que dans l'hypothèse où l'implantation de l'aire de grands passages ne pourrait se faire à l'intérieur du Parc de Miribel-Jonage (solution 1), la solution N°2 sera appliquée de facto.

A ce jour les démarches sur la solution N°1 n'ont toujours pas abouti.

Par délibération du 13/12/2006 le conseil a autorisé le Président à procéder aux acquisitions nécessaires à la réalisation de l'aire d'accueil. Le bureau d'étude SOGREAH consultant a été désigné en octobre 2006 pour concevoir l'aire d'accueil. Le montant des études est fixé à 55 200 € HT. Suite aux études engagées en 2006 et finalisées en 2007, le conseil par délibération du 11/12/2007 a désigné les titulaires des marchés de travaux pour un montant de 815 762.88 € HT.

### b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition du sol et réalisation VRD)

Suite au dépôt d'un permis de construire le 31/07/2006 en mairie de TRAMOYES par l'ADAPEI, il s'est avéré que le projet très dense nécessitait notamment pour des raisons de prospect l'acquisition d'environ 2 000 m<sup>2</sup> supplémentaires en plus de la parcelle N°1511 d'une surface initiale de 11 003 m<sup>2</sup>.

La CCMP par délibération du 13/12/2006 a délibéré pour acquérir cette surface complémentaire..

### c) Initiatives locales pour l'emploi

La Mission Locale, en partenariat avec les communes de Miribel et Saint Maurice de Beynost, a développé des relais emplois. La communauté de communes a participé jusqu'en 2005 à cette démarche par le financement des frais de télécommunications et du petit matériel puis depuis 2006 met à disposition un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> quelle a réalisé au four à chaux sur Miribel.

Une subvention de fonctionnement est également versée chaque année à la mission locale de Bourg en Bresse qui gère l'ensemble de ces activités.

*Tableau 22 / Initiatives emplois - masses financières / CA*

	2007
Relais emplois de Miribel	0.00
Relais emplois de Saint Maurice	0.00
Mission Locale / subvention	15 520.15
<b>Total</b>	<b>15 520.15</b>

**d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)**

Cette compétence a pour objet de favoriser l'implantation d'un service d'aide aux personnes âgées et handicapées à travers un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

La CCMP a décidé en 2002/2003 de créer un pôle solidarité sur le site du 1820, grande rue regroupant l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain et du SSIAD, ainsi que la création d'une antenne du Centre de Planification et d'Education Familial, service du Conseil Général de l'Ain.

Le bâtiment livré en août 2005 accueille depuis cette date à titre gracieux l'ADAPA et le CPEF de l'AIN.

**e) Programme Local de l'Habitat / actions pour le logement social**

Le conseil communautaire par délibération du 03/07/2006 s'est engagé dans l'élaboration d'un PLH avec pour objectifs de :

- maîtriser la pression foncière
- favoriser la mixité des populations pour une meilleure harmonie de vie
- développer et de diversifier les logements sociaux dans le parc public et privé
- de permettre la requalification du parc privé
- produire des offres de logements à loyer maîtrisé

L'année 2007 a permis de retenir le cabinet Etudes Actions et d'engager la phase de diagnostic.

En dehors du PLH, une première action en faveur du logement a été engagée par délibération du 09/07/2007. La CCMP a décidé d'acquérir sur le secteur des Pré Célestins, à Miribel un tènement de 2 225 m<sup>2</sup> pour le céder à titre gratuit à la SEMCODA afin de produire 14 logements sociaux sur une offre de loyer de base de 4.50€/m<sup>2</sup> utiles.

## ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000.

Aucune action dans le cadre de cette compétence.

b) Actions de développement économique

### *Opération urbaine de Miribel*

La CCMP dans le cadre d'une opération FISAC intitulée opération urbaine de Miribel a subventionné depuis 2001 une partie des actions de communication interne et de promotion commerciale collective développées par l'Union Economique de Miribel. La dernière phase du dispositif a été validée le 11/06/2004 avec deux actions financées par la CCMP :

Fiche 1 / animation de l'opération

Fiche 4 / développement de la carte de fidélité

En 2007 le dispositif s'est achevé. La CCMP a versé une subvention de 7 000 € pour que l'UEM puisse assurer la gestion et le développement de la carte ELITE. Une convention définissant les conditions de ce transfert a été signée.

### *Signalétique directionnelle des zones d'activités*

La commission développement économique a lancé une étude pour la signalisation directionnelle des zones d'activités faisant le constat que :

- la signalétique actuelle était déficiente, voire inexistante,
- qu'il était nécessaire de diriger les transporteurs et autres usagers sur les zones par des circuits spécifiques détournant ce flux des centres villes

Le bureau d'étude Ariane Signalétique a été désigné pour établir un concept graphique, une typologie, un cahier des charges en vue d'une consultation de fourniture et de pose de panneaux.

Une consultation a été lancée début 2006 qui a permis de désigner pour la pose et la fourniture des panneaux de signalétique la société PORTE ENSEIGNE SIGNALETIQUE pour un montant de 96 135 € HT. En 2007 la signalétique directionnelle des zones d'activités a été entièrement posée.

### *Contrat de Développement Rhône-Alpes*

Le Contrat Global de Développement s'est achevé en juillet 2004.

La CCMP par délibération en date du 30/03/2004 a décidé

- d'adhérer à la démarche l'élaboration du CDRA Bugey-Côtière –Plaine de l'Ain d'une durée de 5 ans
- à participer financièrement, au prorata de la population, au coût des éventuelles études et missions de conseil qui pourraient être engagées dans le cadre de l'élaboration du CDRA.

En 2005, des commissions thématiques se sont réunies afin de définir des actions pouvant être subventionnées par la Région dans le cadre du CDRA.

Emploi - formation et insertion  
 entreprises et activités économiques  
 habitat - logement et services  
 social – sport  
 transports – infrastructures  
 tourisme – patrimoine.

En 2006 le travail de ces commissions et du comité de pilotage s'est poursuivi pour aboutir le 20 septembre à une présentation du programme d'actions. Le programme a été remis officiellement à la Région Rhône Alpes le 02 novembre pour validation.

Par délibération du 28/02/2007 l'assemblée a approuvé la convention d'animation et de portage du CDRA « Territoire Plaine de l'Ain côtière ».

### c) Schéma directeur / Directive Territoriale d'Aménagement

#### *Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain*

La CCMP fait partie des intercommunalités concernées par le périmètre du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain fixé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1997. Depuis le passage en TPU avec DGF bonifiée elle se substitue aux communes membres.

Tableau 23 / BUCOPA - masses financières / CA

	2007
Fonctionnement du BUCOPA	19 060.02

Le syndicat assure des travaux d'études et de planification pour le compte des collectivités adhérentes, et parfois des missions de conseil et d'assistance :

- la démarche Interscot
- les démarches d'études thématiques :
  - le schéma de cohérence transport Côtière Val de Saône.
  - les réunions du Groupe de Travail des Opérations d'Urbanisme
  - PLH de la communauté de communes de Miribel et du Plateau
- les réunions organisées dans le cadre de certains projets (Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, extensions de carrière, etc.).
- l'élaboration du CDRA Plaine de l'Ain-Côtière

### d) Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées à partir du 1er janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares

#### ZAC des Malettes

Une étude de faisabilité concernant la réalisation d'une zone d'activité à caractère industriel sur Beynost, au lieu dit les Malettes, a été réalisée en 2004. Cette étude réactualisée en 2006 a confirmé la faisabilité du projet et l'attrait de la zone.

La commission des affaires économiques, des finances et le Bureau communautaire après mûres réflexions sur le risque financier lié à une telle opération ont décidé de poursuivre ce projet de 14 hectares avec pour objectif premier le confortement des bases de taxe professionnelle de la CCMP, et accessoirement une plus value sur la vente des terrains.

Afin d'entamer les démarches visant à la création de la ZAC (périmètre, programme prévisionnel de construction, régime fiscal...), à son aménagement et à sa commercialisation, le Bureau communautaire a demandé qu'un accord de principe soit donné par le conseil communautaire sur ce projet ainsi que sur le lancement d'une consultation pour la désignation d'une équipe pluridisciplinaire (géomètre, notaire, architecte paysager, juriste...) chargée de son élaboration sous maîtrise d'ouvrage de la CCMP.

Cet accord a été donné lors de la séance du 06/11/2006 ainsi que la possibilité d'acquérir au prix des domaines les parcelles concernées par ce projet d'aménagement.

Au premier semestre 2007 NOVADE a été désigné comme Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO). Au 14/11/2007 après une consultation ouverte le cabinet EGIS a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération.

Le 11/12/2007 le conseil communautaire a validé un schéma d'aménagement de la ZAC et autorisé la poursuite des études.

Le 11/12/2007 l'assemblée a approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et décidé d'engager la concertation préalable.

#### Lotissement industriel les araignées

En juillet 2007, la CCMP a été contacté par l'établissement TORAY PLASTIQUE pour acquérir une friche industrielle de 53 000 m<sup>2</sup> environ située sur son site de Saint Maurice de Beynost. L'assemblée par délibération du 13/09/2007 a donné un avis favorable pour l'acquisition de ce terrain qui pourrait une fois aménagé permettre l'implantation d'activités nouvelles.

#### e) Actions pour développer le tourisme

La communauté de communes aide financièrement l'office du tourisme par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge directe du local sis 1104, grande rue à Miribel.

*Tableau 24 / Office du tourisme - masses financières / CA*

Dépenses de fonctionnement	2007
Subvention O.T.	48 000.00
Mise à disposition du local	9 948.71
<b>TOTAL</b>	<b>57 948.71</b>

La CCMP par délibération du 11/12/2007 a donné un avis favorable à la demande de classement en OT 1 étoile formulée par l'office.

## AUTRES COMPETENCES

### a) Transport

#### Cars Philibert / ligne régulière

Vu les difficultés de circulation sur la RN 84, et afin de développer l'usage des transports en commun, le conseil par délibération du 17/07/2003 a décidé de prendre à sa charge une partie du billet plein tarif des lignes régulières 171,132, 129, 130 des cars PHILIBERT, entre Neyron et Beynost.

Cette participation permet un abaissement du prix et une unification des tarifs à 0,80 €.

*Tableau 25 / Participation versée à PHILIBERT / ligne régulière Neyron - Beynost*

	2007	2006	2005	2004
<b>Participation / Car Philibert</b>	21 169.86	21 489.67	20 268.95	19 073.84

En 2007 près de 45 600 trajets ont été effectués..

#### Organisation des transports collectifs / modification statutaire

La CCMP et la 3CM ont engagé avec la Préfecture de l'Ain et le Conseil Général de l'Ain une étude sur l'organisation des transports collectifs sur la Côtière. Cette démarche initiée au début de l'année 2006 doit permettre à terme d'élaborer un Plan de Transport Urbain (PTU) et de mettre en place des offres de transport.

Malgré les compétences déjà acquises dans ce domaine « mise en place de navettes de transport intercommunal » et « participation au coût de transport de la ligne régulière de car entre Neyron et Beynost » la Préfecture de l'Ain a demandé à la CCMP d'élargir le champ de ses interventions en inscrivant le libellé suivant : « organisation des transports collectifs sur le territoire de la Communauté de Communes ». Cette compétence générale fait de la CCMP l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) sur son territoire et permettrait de percevoir auprès des entreprises de plus de 9 salariés la taxe « versement transport » pour financer tout ou partie du futur service.

Par délibération en date du 25/09/2006 l'assemblée a validé cette nouvelle compétence.

Le Préfet de l'Ain par arrêté en date du 29/01/2007 a modifié les statuts de la CCMP et inscrit cette nouvelle compétence. La CCMP depuis cette date est donc officiellement Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU).

Le 28/03/2007 la CCMP a approuvé son Périmètre de Transport Urbain (PTU) à l'intérieur duquel elle est compétente pour l'organisation de tous les transports publics :

- Transport sur ligne régulière interurbaine
- Transport scolaire
- Transport à la demande
- Transport des personnes à mobilité réduite (PRM).

Une réflexion s'est engagée début septembre 2007 pour définir une réseau de transport urbain. Le cabinet TRANSETUDE retenu pour cette mission a présenté en novembre un diagnostic.



## b) Création et aménagement des parkings des gares

### Création d'un parking à la gare de Miribel

La CCMP a engagé un projet de création, coté canal de Miribel, d'un parking de 50 places environ pour favoriser le transport voyageurs par train. Ce projet a donné lieu le 09/05/2007 à une délibération pour l'acquisition d'une parcelle de 1 383 m<sup>2</sup> et le 13/07 à la notification d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet MOREL.

Le coût estimé des travaux est de l'ordre de 250 000 € HT.

Un contrat de gare avec la Région Rhône Alpes a été validé pour la partie étude.

## c) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

La CCMP compétente pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie a désigné le 11/06/2004 la SEDA comme maître d'ouvrage délégué de cette opération.

Ce bâtiment sera réalisé sur un tènement de 6 990 m<sup>2</sup> sis avenue de Saint Maurice à Miribel et comportera 20 logements, une capacité d'hébergement de 4 gendarmes auxiliaires et des locaux administratifs et techniques.

Par délibération du 30/11/2004, l'assemblée a lancé la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour un coût travaux évalué à 2 980 000 € HT et a désigné les membres du jury du concours d'architecte. Lors de la séance du 08/07/2005 l'assemblée a désigné l'équipe d'architecte pour un montant d'honoraire de 404 653.95 € HT.

En 2006 la phase d'études d'avant projet s'est poursuivie.

Par délibération en date du 14/06/2006 l'assemblée a donné son accord sur les conditions locatives et le plan de financement de l'opération pour un coût global (travaux + honoraires) estimé à 5 112 305 € TTC.

Cela a donné lieu le 28/03/2007 à l'approbation du bail locatif sur la base d'un loyer de 207 033 € qui sera révisé à la date d'entrée dans les locaux, soit en juin 2009, et à la désignation des entreprises par délibération du 11/12/2007 pour un coût de 3 805 068 € HT.

*Tableau 26 / Caserne de gendarmerie / CA*

Opération 78	2007	2006	2005	2004
Dépenses réalisés	225 994.97	38 743.80	74 339.84	22 193.16